

La fin du mille-feuilles administratif ...

C'est le problème numéro UN de l'administration française et, partant, de la législation du pays, que l'empilement sans trêve des lois, des ordonnances, des décrets, des circulaires, des arrêtés et des règles de toute sorte que tout (bon) citoyen ne doit pas ignorer... Du coup, chaque « territoire », de la commune à la région en passant par le département ou les communautés de communes, les métropoles et *tutti quanti*, se débrouille comme il peut ; cela grève **le principe de l'égalité à l'accès aux droits et à l'exercice des devoirs de chacun**. Pourtant, les premiers constituants, révolutionnaires, qui ont rédigé *la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen* en juillet 1789 n'ont pas cru bon de s'étendre outre mesure pour exprimer en seize articles* ces Droits intangibles et essentiels aux hommes vivant en société. Il y a donc 235 années, à quelques exceptions près, que les Français vivent avec le *Préambule* aux Constitutions qui les régissent. Sauf que l'empilement sans limite des lois, des décrets-lois, des règlements en tout genre est devenu vertigineux au point que **la plupart des citoyens non seulement les ignorent mais que leurs dirigeants ne s'y retrouvent plus eux non plus !** Comme si, le mille-feuilles avait été pulvérisé par une énorme machine à compression qui l'avait fait éclater en (dix) mille miettes où chacun puise ce qu'il peut et qui l'arrange au mieux ! C'est ainsi que, depuis 2010, les femmes ont le droit de porter le pantalon interdit jusqu'au premier janvier de cette merveilleuse année par une loi de ...1800 ...

Le ménage est à faire et durera fort longtemps !

Qu'importe ! Il est urgent que **les mêmes lois soient respectées sur tout le territoire national**, y compris Outre-Mer, et que les privilèges, abolis le 4 août 1789, ne soient plus rétablis pour quelques-uns et refusés aux autres. Par exemple, il faut que **l'école obligatoire, gratuite et laïque soit effectivement accessible à tous les enfants vivant sur le territoire français** et sans que de multiples lois plus ou moins parasites viennent paralyser **l'accès au droit de la jeunesse à la même instruction et la même culture : c'est l'Ecole de la République qui l'exige pour que soient formés les citoyens républicains de demain !** Il ne faut plus ghettoïser en écoles d'enfants riches ou d'enfants pauvres l'Ecole de la République qui répond à un projet politique et universel d'**égalité de tous au droit d'accéder au savoir émancipateur**. Il est temps de revenir à l'essentiel et de ne plus se laisser tromper par des politiques qui jugent que l'égalité des droits doit s'incliner devant la prétendue égalité des chances.

Capitalismus delendus est.

* Le 17ème article a été ajouté en réaction à la manifestation – et à sa répression - du Champs de Mars du 17 juillet 1791.